



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 mars 2021

### **Faire de l'Eco Entretien un sésame dans les Zones à Faibles Emissions (ZFE). Un amendement déposé à l'Assemblée nationale !**

L'Association Eco Entretien se réjouit d'avoir été entendu par **Julien AUBERT, Député du Vaucluse et Marc LE FUR, Député des Côtes d'Armor, qui ont déposé un amendement** à l'article 27 du projet de loi portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

Cet amendement, **inspiré du principe de l'Eco Entretien** inscrit à l'article 65 de la loi de Transition énergétique de 2015, **propose** de permettre aux véhicules dont le moteur est à l'optimum de ses capacités thermodynamiques après mesure des niveaux d'émission de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures imbrûlés, d'oxydes d'azote, de dioxyde de carbone, d'oxygène ainsi que de particules fines, **de bénéficier d'une dérogation d'au moins une année supplémentaire de circulation dans les ZFE.**

Cet amendement ne remet nullement en cause la création de ZFE dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Mais, pour être efficace et acceptée par tous, celle-ci ne doit **ni sous-estimer la réalité économique et sociale de notre pays, ni créer une exclusion brutale de millions de nos concitoyens des grandes agglomérations.** Or, dans sa rédaction actuelle, l'article 27 prévoit notamment d'**exclure** d'ici 4 ans dans 35 nouveaux territoires, les véhicules diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006, soit près d'**un automobiliste sur 2 !**

Les dernières statistiques montrent que **le parc roulant vieillit plus qu'il ne se transforme.**

La moyenne d'âge des véhicules est passée entre 2017 et 2020, de 9 ans à 10,6 ans. En 2020, il s'est vendu 1.6 millions de véhicules neufs (dont 6.8% de véhicules électriques et 15% de véhicules hybrides disposant toujours d'un moteur thermique) contre 5.5 millions de véhicules d'occasion ! Ramené au parc roulant actuel, le taux de conversion en électrique est de 0.3%...

**Pour des raisons évidentes de pouvoir d'achat, la plupart des Français n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir un véhicule neuf** ou récent, malgré les aides publiques destinées à favoriser l'électrification du parc roulant.

**Ainsi, l'achat d'un véhicule neuf ne peut être la seule réponse à la baisse des émissions de CO<sub>2</sub> ni à l'autorisation de circuler.** D'autres perspectives, complémentaires, permettant d'améliorer la qualité de l'air sans restreindre brutalement la liberté de circulation de chacun, doivent être proposées aux Français.

L'Eco Entretien permet de répondre à ces deux préoccupations. C'est pourquoi, **un véhicule bien entretenu dans le cadre de l'Eco Entretien devrait pouvoir bénéficier d'une dérogation lui permettant de circuler au moins un an supplémentaire dans une ZFE.**

Une telle mesure offrirait aux collectivités ainsi qu'aux automobilistes, la possibilité d'appréhender plus sereinement la mise en place des ZFE. Elle laisserait à chacun le temps d'adaptation nécessaire pour contribuer à l'évolution du parc roulant, tout en préservant mieux l'environnement sans pour autant être privé de la liberté de circuler. La Belgique y travaille déjà !

**Contact presse :** Etienne DIOT, Délégué général : 06 81 62 66 10 - [etienne.diot@ecoentretien.eu](mailto:etienne.diot@ecoentretien.eu)



***A propos de l'AEE :*** Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.